

ORGANISATION MONDIALE DU COMMERCE

G/SPS/GEN/667

29 mars 2006

(06-1435)

Comité des mesures sanitaires et phytosanitaires

Original: français

MISE EN ŒUVRE DE L'ACCORD SUR L'APPLICATION DES MESURES SANITAIRES ET PHYTOSANITAIRES

Information pour l'atelier du 31 mars 2006

Communication du Tchad

La communication ci-après, reçue le 28 mars 2006, est distribuée à la demande de la délégation du Tchad.

1. En vue de la préparation de l'atelier sur la mise en oeuvre de l'Accord SPS, les Membres ont été invités à soumettre des informations concernant leurs expériences relatives aux sujets à discuter.

Point 1. relatif à la participation du Tchad aux réunions du Comité SPS:

- Participation aux réunions du Comité SPS:
 - Ambassadeur de la République du Tchad à Genève
- Renseignements au sujet des réunions du Comité SPS:
 - Aucune des structures publiques et parapubliques concernées ne reçoivent les renseignements/compte rendus.

Point 2. relatif au Comité SPS national:

- Existence du Comité SPS national:
 - Le Tchad n'a pas encore mis en place un Comité SPS national;
 - Dans le cadre de l'Accord de Partenariat Économique entre la Communauté Économique et Monétaire de l'Afrique Centrale/Sao Tomé Principe (CEMAC/STP) et l'Union Européenne, le Ministère du Commerce et de l'Artisanat anime et coordonne les travaux du Comité National de Négociations qui lui est chargé entre autres d'identifier les priorités nationales, de préparer et de suivre les négociations et d'y participer au niveau régional;
 - Au niveau de la CEMAC, il est prévu le lancement d'un Programme d'assistance technique. Programme pour la mise en place d'un système "Qualité" CEMAC, Accréditation/Certification, normalisation, promotion de la qualité et SPS afin de faciliter la mise en conformité progressive et le respect des normes internationales en général et de celles de l'Union Européennes en particulier. Dans ce cadre, il est prévu la mise en place d'une Autorité pour la sécurité des produits alimentaires en Afrique Centrale (ASPAC);

./.

- Au niveau du Comité Permanent inter États de Lutte contre la Sécheresse au Sahel (CILSS), il est signé un protocole d'Entente relatif à l'intervention du programme "Initiatives Pesticides" entre le Comité Sahélien des Pesticides et l'association professionnelle Comité de Liaison Europe-Afrique/Caraïbes/Pacifique (COLEACP). Ce protocole a pour objet le renforcement des capacités du Comité Sahélien des Pesticides (CSP). Ce renforcement a pour but d'appuyer le CSP dans sa mission d'homologation des pesticides au niveau régional, et participer efficacement aux actions de mise en conformité des exportations des pays de la sous-région à la réglementation européenne en matière de qualité sanitaire et de traçabilité; et
- Programme Panafricain de Contrôle des Épizooties (PACE).

Les mécanismes d'échange d'information prévus au niveau de ces différentes structures et programmes peuvent permettre au niveau national, de faire en sorte que les parties prenantes soient informées en temps utiles des nouvelles prescriptions SPS et d'identifier les partenaires nationaux et extérieurs.

Point 3. relatif aux modalités de mise en œuvre de l'Accord SPS au Tchad:

- Les modalités de mise en œuvre de l'Accord SPS sont examinées et planifiées aux niveaux des structures et programmes régionaux évoqués ci-dessus. Elles peuvent être adaptées aux réalités nationales.

Point 4. relatif à l'assistance technique:

- Les besoins en matière d'assistance techniques sont également identifiés dans le cadre des programmes régionaux ci-dessus mentionnés. Il en est de même de l'identification des domaines prioritaires.
-